

COMMUNE DE
VIGNEULLES LES HATTONCHÂTEL

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

du 23 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles les Hattonchâtel étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 janvier 2024 que la convocation avait été faite le 16 janvier 2024 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO, Christian CRATZ, Mathilde THIERY, Philippe ROSENBERGER, Christophe LEBLAN, Michel DEGOUTIN, Catherine KETTERER, Tony VIGNOLA, Michel THOMAS, Alex NICOLAS, Agnès THIEBAUT, Marie-Christine HELLIN, David PETIT, Lysiane DEGOUTIN

Absents : Chantal NOISETTE, Gilles ROUGIREL (Proc. à M. THOMAS), Agnès BRÖNNER (Proc. à A. BALOSSO), Laure BLANPIED (Proc. à D. PETIT)

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Maire propose un ajout de délibération.

Accordé à l'unanimité

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Abstention d'Agnès THIEBAUT absente à cette réunion

1) Appariteur Creuë

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent a donné sa démission à Creuë du poste d'appariteur.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de signer un nouveau contrat d'une durée de 1 an renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2024 avec :

Mme COURTIER Claudine, à raison de 0h75 / 35^{ème} selon l'IB 367 et l'IM 366 pour le poste d'appariteur.

Adopté à l'unanimité

2) DETR 2024 – Aire de jeux Billy

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait intéressant de créer, à Billy sous les Côtes, une aire de jeux. Ce site serait accessible à tous les enfants en toute sécurité car éloigné les voies de circulation.

L'estimation du coût du projet global s'élève à 21 777 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre des dossiers DETR 2024
- Sollicite tous les autres organismes
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

3) DERTR 2024 – Façade mairie + porte

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la rénovation de la façade de la mairie en incluant la porte d'entrée.

L'estimation du coût du projet global s'élève à 84 261.25 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser ce projet
- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre des dossiers DETR 2024
- Sollicite tous les autres organismes
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

4) Caution logement rue Chaussée

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du départ du logement sis Rue Chaussée à Vigneulles les Hattonchâtel, Mme AGAUGUE n'a pas effectué l'entretien de la chaudière. Le Maire propose de déduire la facture de l'entretien à la caution.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de déduire la facture de l'entretien de la caution à rendre à Mme AGAUGUE.

Adopté à l'unanimité

5) Tarifs CLSH 2024

Comme chaque année, le Maire propose les tarifs des diverses activités organisées pour les jeunes à chaque vacances, à savoir :

- Hiver du lundi 26 février au vendredi 08 mars
- Printemps du lundi 22 avril au vendredi 03 mai
- Eté du lundi 08 juillet au vendredi 16 août
- Automne du lundi 21 octobre au vendredi 1er novembre
- Noël du lundi 23 décembre au vendredi 03 janvier

Après délibération, le Conseil Municipal :

- suite à la demande de la CAF, décide de fixer les tranches d'imposition de la manière suivante (la référence est la ligne 14 de l'avertissement d'impôt intitulé : soit « impôt sur les revenus soumis au barème » pour les agents non imposables, soit « impôt sur les revenus après allégement du barème » pour les agents imposables).

- 1^{ère} Tranche : impôt compris entre 0 et 900 €
- 2^{ème} Tranche : impôt compris entre 901 et 1650 €
- 3^{ème} Tranche : impôt compris entre 1651 € et plus

- décide de fixer les tarifs pour les petites vacances de la manière suivante :

Petites Vacances :

1^{ère} tranche d'imposition :

- Accueil de loisirs avec repas :

Tarif extérieur : 77 €

Tarif Vigneulles + Communes
participants
64 € / semaine

- Accueil de loisirs en ½ journée ou stage 5 demi-journées :

Tarif extérieur : 51 €

Tarif Vigneulles + Communes
participants
38 € / semaine

- Stage de 4 jours :

Tarif extérieur : 75 €

Tarif Vigneulles + Communes
participants
48 €

- Stage de 4 après-midi ou 2 jours :

Tarif extérieur : 48 €

Tarif Vigneulles + Communes
participants 24 €

- Stage de trois après-midi ou 1.5 jours :

Tarif extérieur : 36 €

Tarif Vigneulles + Communes
participants
19 €

- Stage de deux après-midi ou 1 journée :

Tarif extérieur : 32 €

Tarif Vigneulles + Communes
participants
16 €

- Stage d'un après-midi:

Tarif extérieur : 30 €

Tarif Vigneulles + Communes
participants
15 €

- Stage 5 demi-journées : 37 €
Tarif extérieur : 50 €

- Camps ados 1 semaine

Tarif extérieur : 115 €

Tarif Vigneulles + Communes
participants
100 €

- Sortie Journée ou ½ Journée (cinema, parc aventure ...) : 15 €
Tarif extérieur : 30 €

2° tranche d'imposition :

+ 1 € par rapport aux tarifs ci-dessus

3° tranche d'imposition :

+ 2 € par rapport aux tarifs ci-dessus

- Stage de 3 jours :
Tarif extérieur : 72 €
Tarif Vigneulles + Communes
participants
36 €

- Stage d'une semaine cirque ou 3 jours poney

Tarif extérieur : 65 €
Tarif Vigneulles + Communes
participants
50 €

- Stage 1 semaine
Tarif extérieur : 76 €
Tarif Vigneulles + Communes
participants
61 €

Stage 5 demi-journée Poney
Tarif extérieur : 65 €
Tarif Vigneulles + Communes
participants
50 €

- Journée exceptionnelle :
Tarif extérieur : 40 €
Tarif Vigneulles + Communes
participants
25 €

- Camp ados 3 jours 60 €
Tarif extérieur : 100 €

- Formation PSC1 : 50 €
Tarif extérieur : 67 €

- Décide de fixer les tarifs pour les vacances d'été de la manière suivante :

- Par rapport au nombre de semaine en Journée

Semaine	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
Extérieur	77 €	78 €	79 €
1 ^{ère} semaine	64 €	65 €	66 €
2 ^{ème} semaine	54 €	55 €	56 €
3 ^{ème} semaine et plus	44 €	45 €	46 €

- Par rapport au nombre de semaine en ½ Journée

Semaine	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
Extérieur	51 €	52 €	53 €
1 ^{ère} semaine	38 €	39 €	40 €
2 ^{ème} semaine	33 €	34 €	35 €
3 ^{ème} semaine et plus	28 €	29 €	30 €

- Par rapport au nombre d'enfants en journée

	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
1 ^{er} et 2 [°] enfant	64 €	65 €	66 €
3 ^{ème} enfant et plus	49 €	50 €	51 €
Extérieur poney	91 €	92 €	93 €
1 ^{er} et 2 [°] enfant poney	76 €	77 €	78 €
3 ^{ème} enfant poney	67 €	68 €	69 €

- Par rapport au nombre d'enfants en ½ journée

	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
1 ^{er} et 2 [°] enfant	38 €	39 €	40 €
3 ^{ème} enfant	29 €	30 €	31 €
Extérieur poney	67€	68€	69€
1 ^{er} et 2 [°] enfant poney	52 €	53 €	54 €
3 ^{ème} enfant poney	47 €	48 €	49 €

- Par rapport au nombre d'enfants pour le camp :

	1 ^{ère} tranche d'imposition	2 ^{ème} tranche d'imposition	3 ^{ème} tranche d'imposition
Extérieur	115€	116€	117€
1 ^{er} et 2 [°] enfant	100 €	101 €	102 €
3 ^{ème} enfant	90 €	91 €	92 €

- Cumul enfants et semaines en journée

	1 ^{er} et 2 ^e enfant			3 ^e me enfant		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
1 ^{ère} semaine	64 €	65 €	66 €	49 €	50 €	51 €
2 ^{ème} semaine	54 €	55 €	56 €	44 €	45 €	46 €
3 ^{ème} semaine et plus	44 €	45 €	46 €	39 €	40 €	41 €

- Cumul enfants et semaines en ½ journée

	1 ^{er} et 2 ^o enfant			3 ^e me enfant		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
1 ^{ère} semaine	38 €	39 €	40 €	29 €	30 €	31 €
2 ^{ème} semaine	33 €	34 €	35 €	26 €	27 €	28 €
3 ^{ème} semaine et plus	28 €	29 €	30 €	22 €	23 €	24 €

A noter que l'activité la plus chère sera prise pour la première semaine et/ou le premier enfant.

- Décide d'embaucher des animateurs pour toutes ces activités

- Fixe leurs indemnités de la manière suivante :

- 35 € par jour pour les BAFA en ½ journée
- 29 € par jour pour les stagiaires BAFA en ½ journée
- 26 € par jour pour les sans formation en ½ journée
- 50 € par jour pour les BAFA en journée avec le temps de midi
- 44 € par jour pour les stagiaires BAFA en journée avec le temps de midi
- 41 € par jour pour les sans formation en journée avec le temps de midi
- 41 € par jour pour les BAFA en journée sans le temps de midi
- 35 € par jour pour les stagiaires BAFA en journée sans le temps de midi
- 32 € par jour pour les sans formation en journée sans le temps de midi
- 64 € par jour pour le camp pour les BAFA et stagiaire BAFA

- Décide qu'une indemnité de déplacement de 15 € par semaine sera versée aux animateurs pour l'accueil de loisirs en journée.

- Décide de mettre en place un pré-accueil de 8h00 à 10h00 pour les parents qui travaillent et de fixer le prix à 7.50 € la semaine et d'appliquer une amende forfaitaire de 20 € pour les parents accusant un retard de plus d'1/4 d'heure sauf si les animateurs en avaient été informés.

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

6) Bail EARL DEGOUTIN

Sortie de Michel DEGOUTIN concerné par cette affaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'EARL DEGOUTIN a actuellement un bail avec la Commune pour le terrain ZH 43 lieudit Pâquis d'une surface de 13 ha 50 a 65 ca. Ce bail arrive à échéance le 21 mars 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de relouer ce terrain à la EARL DEGOUTIN pour une durée de 3 ans à compter du 22 mars 2024
- Fixe le tarif à 87.00 € / l'hectare revalorisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

7) Bail Eric BERNARD

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de location des parcelles :

- ZC 7 d'une surface de 4 ha 08 a 00 ca au lieu dit « Grand Paquis »
- ZC 5 d'une surface de 5 ha 02 a 00 ca au lieu dit « Le Grand Patis »
- ZC 4 d'une surface de 6 ha 87 a 90 ca au lieu dit « Le Grand Patis »

arrive à échéance le 31/12/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2025
- Fixe le prix de la location à 118.00 € / l'hectare revalorisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Adopté à l'unanimité

8) Bail Andrée VESIN

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de location de la parcelle 136 ZB 72 d'une surface de 4 a 20 ca au lieu-dit « Entrée de Vaux » arrive à échéance le 31/12/2024.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de renouveler le bail à Mme VESIN Andrée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 au prix de 20 € par an et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

9) Bail EARL des 4 Vents

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'EARL des 4 Vents, représentée par Mr COURTIER Yves, a actuellement une convention d'occupation précaire avec la Commune pour le terrain ZE 117 lieudit « Wuillat » d'une surface de 17 ha 03 a 95 ca et qu'il convient de la remplacer par un bail agricole.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de remplacer la convention d'occupation précaire de l'EARL des Vents par un bail agricole à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 9 ans
- En cas de reprise par la commune de tout ou partie de la parcelle louée, il ne sera pas versé d'indemnité aux preneurs pour les travaux de drainage de la parcelle
- Fixe le tarif à 131.00 € / l'hectare revalorisé chaque année en fonction de l'indice fixé par arrêté préfectoral

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

10) Travaux de voirie 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après consultation pour les travaux de voirie 2023, il apparaît que l'entreprise la mieux-disante est l'entreprise CHARDOT TP SAS pour un montant de 222377.35 € HT.

Après délibération et conformément à l'avis de la Commission Appel d'Offres, le Conseil Municipal valide le choix de retenir l'entreprise CHARDOT TP SAS et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

11) Remboursement frais CLSH

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des activités du centre de loisirs, l'animatrice a procédé à titre personnel au paiement d'une commande de divers produits, l'avance de ses frais doit lui être remboursée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le remboursement à Mme CONDI Emilie pour la facture de 132.40 euros.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

12) Dossier DELAWOËVRE

Le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la procédure concernant le dossier DELAWOËVRE.

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide la poursuite du dossier DELAWOËVRE auprès du tribunal de Grande Instance de Bar le Duc et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

13) Questions diverses

- Le Maire propose au Conseil Municipal de participer au projet « Parcours Vitrail » en contribuant à l'achat, par l'association l'Esperluette, des luminaires et du matériel nécessaires à l'illumination de l'église de Creuë.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte d'accompagner financièrement l'association par une subvention annuelle de 300 euros par église illuminée jusqu'en 2025 et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

- Le Maire informe que la consultation pour l'entretien des espaces verts va démarrer
- Philippe ROSENBERGER informe d'un problème de chauffage à la salle de la mairie à Viéville
- Tony VIGNOLA questionne sur le « petit bois » attribué pour les affouages
- Michel DEGOUTIN regrette l'organisation du Jumelage organisé dernièrement
- Christian CRATZ demande à ce que la rue de l'Abbaye à Saint-Benoit soit consolidée et à ce que l'entretien des espaces verts soit revu, notamment la partie appartenant au Soiron